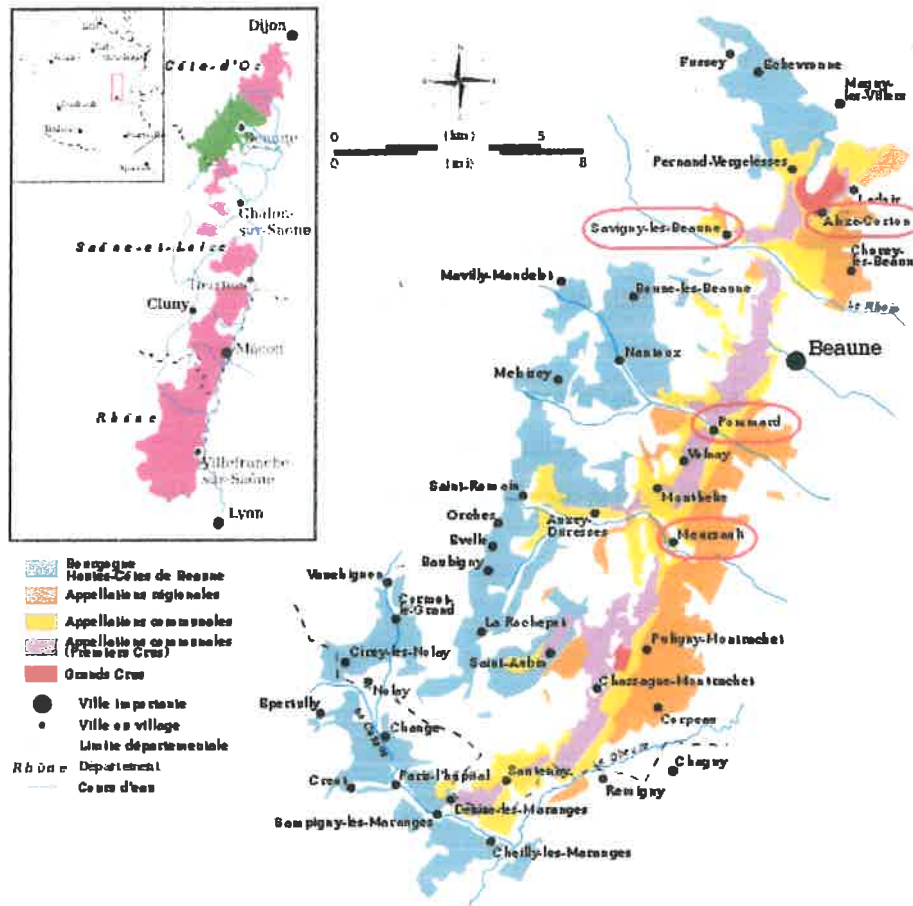


Le Domaine viticole et les vins

1. Appellations du Domaine

Le vignoble appartenant au GFV s'étend de la Côte de Beaune à la Côte Chalonnaise. Les vignes du Domaine sont plantées sur les communes de : Aloxe Corton, Savigny les Beaune, Pommard, Meursault et Mercurey.

Côte de Beaune



Le vignoble de la Côte de Beaune s'étend sur une vingtaine de kilomètres seulement, entre Ladoix-Serrigny et le magnifique coteau des Maranges. Sur ce coteau souvent étroit (à peine quelques centaines de mètres) et magnifiquement exposé au soleil levant, les plus grands vins blancs secs du monde côtoient des vins rouges de grande réputation.

La renommée du vignoble de la Côte de Beaune est étroitement liée à sa capitale, Beaune, véritable siège historique et économique de la Bourgogne viticole.

L'assise des sols de la Côte de Beaune est constituée de calcaires marneux et de marnes de l'époque du jurassique moyen et supérieur. Le vignoble des Hautes-Côtes de Beaune s'étend sur les versants des vallées creusées à l'Ouest de la Côte de Beaune dans le plateau bourguignon. (Consulter la rubrique " terroirs ")

Le climat se définit par des étés chauds et des automnes secs, facteurs d'une bonne maturation des grains. Ces conditions climatiques favorisent l'enrichissement en sucres et en matières colorantes des raisins.